

Politique sur le perfectionnement et l'évaluation des enseignants

Publication de la politique

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir de présenter sa *Politique sur le perfectionnement et l'évaluation des enseignants*, mise au point en collaboration avec les parties prenantes du système éducatif et les partenaires extérieurs dans les différentes régions de la province, dont le Consortium de leadership en éducation de la Nouvelle-Écosse (CLENE), les facultés universitaires offrant le programme de baccalauréat en éducation en Nouvelle-Écosse, le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU), l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE), les centres régionaux pour l'éducation (CRE), le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et les enseignants et administrateurs, notamment ceux qui étaient membres de l'ancien Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe.

La *Politique sur le perfectionnement et l'évaluation des enseignants* définit le cadre dans lequel viendront s'inscrire les activités de perfectionnement et d'évaluation du personnel enseignant à toutes les étapes de la carrière dans l'enseignement, dans un esprit de collaboration et d'efficacité, avec un accent mis sur l'excellence dans l'enseignement et dans l'apprentissage. Il s'agit d'une politique qui favorise la prise en compte et la mise en application régulière de pratiques pertinentes en matière d'enseignement et d'évaluation, avec un processus de formation axé sur la collaboration et le soutien aux enseignants, dans l'optique d'offrir une éducation véritablement inclusive. La politique a fait l'objet d'une mise à l'essai dans plusieurs écoles choisies au cours de l'année scolaire 2021–2022 et dans l'ensemble des écoles au cours de l'année scolaire 2022–2023. Les commentaires et suggestions recueillis lors de la mise à l'essai ont été incorporés dans la politique.

Cette politique entrera en vigueur en **mars 2024** et remplacera les politiques des CRE et du CSAP actuellement en place dans le domaine. Les CRE et le CSAP communiqueront avec les membres du personnel dont ils ont la charge pour les aider à bien comprendre ce que cette nouvelle politique signifie pour eux.

Le MEDPE est conscient du fait que cette politique a des implications d'ordre administratif et que les administrateurs des écoles et d'autres membres du personnel des CRE et du CSAP auront un rôle significatif à jouer dans sa mise en œuvre. Nous tenons à collaborer avec les CRE et avec le CSAP pour assurer la bonne mise en œuvre de la politique partout dans la province.

Original signé par

L'honorable Becky Druhan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance